

Published on *Versailles Habitat* (<https://www.versailles-habitat.fr>)

[Accueil](#) > Les divers modes de paiement des loyers a Versailles Habitat

Les divers modes de paiement des loyers a Versailles Habitat



[1]

Comment régler votre loyer ?

Depuis 2016, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- Vous souhaitez régler **par prélèvement automatique** : merci de vous adresser à votre Chargé de Gestion Locative **au 01 30 84 09 00** pour mettre en place ce prélèvement, et en choisir la date parmi 3 sessions : le 3, le 9, le 15, de chaque mois.
- Vous souhaitez régler **par carte bancaire** : après en avoir informé votre chargé de Gestion Locative, vous devrez vous connecter sur le site internet de Versailles Habitat, muni de votre numéro de locataire situé en haut de votre avis d'échéance : <http://www.versailles-habitat.fr> [2], onglet "paiement en ligne".
- Vous souhaitez régler **par chèque bancaire** : attention, l'adresse d'envoi de votre chèque a été modifiée; désormais les chèques doivent être envoyés accompagnés du papillon avec code-barre détachable qui figure sur l'avis d'échéance, à l'adresse suivante :

CMTO 87082 LIMOGES CEDEX 9

- Vous pouvez également **déposer l'ensemble sous enveloppe à l'Accueil de Versailles Habitat**.
- Vous souhaitez régler **en espèces** : depuis le 1er décembre 2016, les versements en espèces sont à déposer auprès d'un guichet de la Banque Postale sur présentation du papillon détachable avec code barre figurant sur votre avis d'échéance.

Source URL: <https://www.versailles-habitat.fr/content/les-divers-modes-de-paiement-des-loyers-versailles-habitat>

Liens

[1] https://www.versailles-habitat.fr/sites/versailleshabitat/files/enqu%C3%AAte/article/femme-avec-une-carte-de-credit-et-un-ordinateur-portable_1218-499.jpg [2] <http://www.versailles-habitat.fr>